

RÉINSCRIPTIONS POUR LES AUTRES FORMATIONS (IUT, DOCTORAT, MÉDECINE, ÉTUDES JUDICIAIRES, ET CAS PARTICULIERS)

- » **En 2ème et 3ème année de doctorat**
- » **Au-delà de la 3e année de doctorat (dérogation)**
- » **En IUT (Institut Universitaire de Technologie)**
- » **En première année de Médecine (PACES)**

Les réinscriptions se font à l'aide d'une application en ligne accessible depuis votre Intranet étudiant, à partir de début juillet 2020.

Etape 1 : accès à l'application de réinscription

Etape 2 : renvoyer les pièces justificatives qui vous sont demandées lors de votre inscription par le web.

- » **Réinscriptions en médecine**

Les réinscriptions se font à l'aide d'une application en ligne accessible depuis votre Intranet étudiant.

- » **En école d'ingénieur (ISTY)**

» **A l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) :**

Préparation à l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA)

Les réinscriptions se font à l'aide d'une application en ligne, accessible depuis votre Intranet étudiant, à partir de début juillet 2020.

Etape 1 : accès à l'application de réinscription

Etape 2 : renvoyer les pièces justificatives qui vous sont demandées lors de votre inscription par le web.

» **Pour les cas particuliers** : régime dérogatoire (sauf IUT), Etudiants cumulatifs (pour les étudiants de classe préparatoire), auditeurs libres, relais handicap santé